



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} septembre 2009, à 19 h,
à la Chapelle historique du Bon-Pasteur
100, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

M. Benoit Labonté, maire d'arrondissement
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville
Mme Catherine Sévigny, conseillère de ville
M. Karim Boulos, conseiller d'arrondissement
M. Pierre Mainville, conseiller d'arrondissement

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

M. Michel Pinard, directeur d'arrondissement adjoint
Mme Corinne Andrieu, directrice des Services administratifs et du greffe
M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Michel Wilson, commandant du poste 12 du Service de police
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police
M. Benoit Amyot, lieutenant du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 75, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1547, avenue Des Pins Ouest : aucune intervention;
 - 2025 à 2033, avenue Papineau : aucune intervention;
 - 1500, boul. De Maisonneuve Ouest : aucune intervention.
-

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

Aucune demande.

CA09 240528

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre 2009 :

- en ajoutant les points suivants :
 - 10.11 Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2009;
 - 20.28 Autoriser une dépense de 565 028,97 \$ représentant la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal et accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux du réseau routier local qui seront réalisés dans le cadre de ce programme;
 - 40.30 Édicter l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores dans le cadre de l'ouverture de l'agence de voyage Uniktour qui aura lieu mercredi 9 septembre 2009;
 - 40.31 Approuver la modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le propriétaire du terrain dit du « Pigeon Hole » afin d'autoriser la tenue de l'événement « Festival d'huîtres du Vieux-Montréal » le 13 septembre 2009 et de l'événement « Festival de films IF3 » les 17 et 20 septembre 2009 et édicter les ordonnances;
- en retirant le point suivant :
 - 40.08 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la modification du projet d'ensemble résidentiel comportant 64 logements en bordure de l'avenue Cedar, à l'ouest de l'Hôpital général de Montréal, pour y permettre l'implantation d'une clinique médicale - adoption du 1^{er} projet de résolution;
- en modifiant l'objet du point 20.08 par le remplacement des mots « Autoriser une » par les mots « Modifier l'autorisation d'une ».

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité quant à la modification de l'ordre du jour par l'ajout des points 10.11, 20.28, 40.30 et 40.31 et la modification de l'objet du point 20.28;

Adoptée à la majorité quant à la modification de l'ordre du jour par le retrait du point 40.08.

Le conseiller Karim Boulos a voté contre la partie de la proposition relative au retrait du point 40.08.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

10.05 – Période de questions du public

Le maire annonce le début de la période de questions du public. Il rappelle que toute personne désirant poser une question doit s'adresser au maire et mentionner ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, de même qu'indiquer le membre du conseil à qui s'adresse la question.

CA09 240529

Période de questions du public - durée - fixation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Nom du demandeur et objet de sa question

Monsieur Yves Chartrand

- Parc Médéric-Martin : remerciements pour les améliorations faites dans le parc (jeux d'enfants); aménagement futur d'une autre section du parc ayant l'air abandonnée; possibilité que les résidents effectuent eux-mêmes des plantations.

Madame Marie-Ève Arbour, Éco-quartier Sainte-Marie

- Parc Médéric-Martin : critères d'attribution de financement pour l'amélioration des parcs; diffusion publique de ces critères.

Monsieur Éric Lapointe

- Parc Médéric-Martin : possibilité d'investir dans ce parc ou de proposer un plan d'action.

Mademoiselle Renata Martinez

- Rues de Rouen et du Havre : sécurité de cette intersection où il n'y a ni arrêt ni marquage au sol.

Madame Lise Béland, Association des résidents et des résidentes des faubourgs (ARRFM)

- Règlement sur le bruit et l'animation : problèmes engendrés par le bruit les 18 et 19 août au coin des rues Metcalfe et Sainte-Catherine.
- Lien entre les appuis politiques et les contributions reçues par les organismes.

Monsieur François Robillard, ARRFM

- Sécurité publique et stupéfiants : problèmes engendrés par la vente de drogues à ciel ouvert près de la place Dupuis et au parc Émilie-Gamelin.

Monsieur Patryck Thévenard

- Remerciements à la Direction des travaux publics pour le règlement d'un problème récemment exposé au conseil.
- Gîtes et résidences touristiques illégaux : actions à prendre contre cette concurrence déloyale.

Monsieur Robert Hajaly

- Nettoyage du stationnement à l'intersection sud-est des rues Guy et Sherbrooke : rappel d'une demande effectuée au conseil d'arrondissement du mois de mars.
- Parc Rutherford : entretien, aménagement et utilisation de l'espace vert.

Monsieur Alexandre Leblanc

- Rues Logan et de la Visitation : problèmes engendrés par la circulation en direction du pont Jacques-Cartier.

Monsieur Gilles St-Amand

- Parking illégal entre les 2050 et 2080 boul. Saint-Laurent : suivi d'une plainte officielle sachant que le dossier serait devant la cour.

Madame Denise Chiasson

- Intersection des rues Gascon et Ontario : sécurité de cette intersection et possibilité d'installer des feux de circulation ou un passage piétonnier.
- Aménagement du secteur du Havre-Ontario.

Madame Eleanor Beattie

- Intersection des rues Sanguinet et Viger : temps de traverse pour les piétons trop court (7 secondes avant le feu clignotant); possibilité d'afficher clairement qu'il s'agit d'un passage piétonnier et de doubler le temps de traverse.

Monsieur Jacques Larin

- Zonage sur la rue Saint-Mathieu.
- Propreté dans le quartier.

Madame Siou Fang

- Publication de l'étude commandée à Équiterre.
- Diffusion des délibérations du conseil d'arrondissement, notamment sur Internet.

CA09 240530

Prolongation de la période de questions du public

Attendu qu'à 20 h 05, il ne reste plus que 2 personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Nom du demandeur et objet de sa question

Monsieur Pierre Monette, Association sportive et communautaire Centre-Sud inc.

- Modifications de signalisation apportées aux rues Larivière (qui est devenue à double sens) et de la Visitation (qui a changé de sens) : risque plus élevé d'accident.

Monsieur Laurent McCutcheon

- Parc Médéric-Martin : travaux non terminés malgré le plan d'aménagement.

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 20; 17 personnes ont été entendues sur les 21 personnes inscrites, quatre personnes ayant renoncé à leur droit de parole au moment de l'appel de leur nom.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

L'intervention du conseiller Sammy Forcillo a trait aux travaux effectués à l'intersection des rues Peel et Sainte-Catherine pour le remplacement des conduites d'eau et à l'investissement que cela représente.

Les interventions de la conseillère Catherine Sévigny ont trait aux sujets suivants :

- 15 projets ont été accordés dans Ville-Marie dans le cadre du Programme Réussir @ Montréal – Commerce.
- Invitation à l'inauguration de la Place des festivals le 7 septembre.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

Déclaration de réception d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage (Pierre Mainville).

CA09 240531

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240532

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.08 1092701041

CA09 240533

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.09 1092701042

CA09 240534

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 août 2009

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.10 1095119005

CA09 240535

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2009

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 août 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.11 1094379009

CA09 240536

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 à 12.03.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240537

Prendre acte du dépôt du bilan du Plan d'action en santé et sécurité au travail 2008

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du bilan du Plan d'action en santé et sécurité au travail pour l'année 2008.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.01 1090141029

CA09 240538

Prendre acte du dépôt du Bilan 2008 incluant le suivi du Plan d'action en matière d'égalité en emploi 2008-2010

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du Bilan 2008 portant sur le plan d'action triennal 2008-2010 en matière d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.02 1090141028

CA09 240539

Appuyer la démarche de l'arrondissement du Sud-Ouest visant l'application du Programme Réussir @ Montréal - Commerce pour la partie de la rue Notre-Dame située à l'est de la rue Guy faisant partie du territoire de Ville-Marie

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'appuyer la démarche de l'arrondissement du Sud-Ouest visant l'application du Programme Réussir @ Montréal - Commerce pour la partie de la rue Notre-Dame situé à l'est de la rue Guy, faisant partie du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.03 1090519032

CA09 240540

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240541

Accorder un contrat à l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères Inc. pour l'aménagement d'un revêtement synthétique d'un terrain multisport au parc Toussaint-Louverture au montant de 120 528,12 \$ (SP-24-09-27)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 128 528,12 \$ (TTC) pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'infrastructure d'un terrain multisport au parc Toussaint-Louverture;

D'accorder à l'entreprise L.M.L. Paysagiste et Frères Inc., pour un montant de 120 528,12 \$ (TTC), le contrat relatif aux travaux décrits dans les documents de l'appel d'offres SP-24-09-27;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 1094695011

CA09 240542

Modifier la résolution CA09 240300 afin de corriger le nom d'un organisme devant recevoir une contribution

Attendu que l'organisme MR3 Montréal Relève s'appelle désormais Fonds Ville-Marie :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA09 240300 afin de changer, dans le premier paragraphe, le nom de l'organisme « MR3 Montréal Relève » pour « Fonds Ville-Marie »;

De prendre acte du texte modifié de la résolution qui se lit comme suit :

« D'accorder une contribution financière de 500 \$ à Cactus Montréal - de 500 \$ à Action Centre-Ville - de 500 \$ à Fonds Ville-Marie - de 500 \$ à la Danse Contemporaine Tangente et de 1 000 \$ à l'Opéra de Montréal Vin et Voix 2009.

D'imputer cette dépense au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier. »

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 CTA1094206024

CA09 240543

Accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 2 750 \$: Jardin communautaire Sainte-Marie, Espace Libre et Éco-quartier Sainte-Marie

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 500 \$ au Jardin Communautaire Sainte-Marie, de 850 \$ à Espace Libre et de 1 400 \$ à l'Éco-quartier Sainte-Marie;

D'imputer cette dépense de 2 750 \$ au compte du conseiller Pierre Mainville comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1094206047

CA09 240544

Accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 6 150 \$: Jardin communautaire Sainte-Catherine, Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal, 1001 Visages, Marché Public Frontenac et Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 400 \$ au Jardin Communautaire Sainte-Catherine, de 500 \$ à l'Association des résidents et résidentes des Faubourgs de Montréal, de 500 \$ à 1001 Visages, de 250 \$

au Marché public Frontenac, de 4 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (Fête de la rentrée);

D'imputer cette dépense de 6 150 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1094206046

CA09 240545

Accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 3 900 \$: Association sportive et communautaire du Centre-Sud et YWCA de Montréal - Y des femmes

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 3 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud et de 400 \$ au YWCA des Femmes – Montréal;

D'imputer cette dépense de 3 900 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1094206051

CA09 240546

Accorder aux Entreprises Ventec inc. un contrat de 127 235,52 \$ pour le réaménagement de la rue Saint-Marc, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Baile

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 187 235,52 \$ (TTC) pour l'exécution de travaux de réaménagement de la rue Saint-Marc, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Baile;

D'accorder aux Entreprises Ventec inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 127 235,52 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour l'appel d'offres SP-24-09-21;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 1094813005

CA09 240547

Accorder au groupe Teknika HBA un contrat au montant de 90 390,30 \$ pour la surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire et de réfection de la chaussée de la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De recommander au comité exécutif :

D'autoriser une dépense de 90 390,30 \$ (TTC) pour la fourniture de services professionnels de surveillance des travaux de reconstruction des conduites d'eau potable et d'égout unitaire et de réfection de la rue Montcalm, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Robin;

D'accorder au Groupe Teknika HBA inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 90 390,30 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour l'appel d'offres SI-24-09-23;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 1094813004

CA09 240548

Modifier la résolution CA08 240839 relative à la location d'un tracteur frontal chez Lange Patenaude équipement Itée (30 086,88 \$)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA08 240839 en remplaçant le montant total de la location de « 30 086,88 \$ (TTC) » par « 29 524,80 \$ (TTC) » ainsi que la date de début de location du « 1^{er} décembre 2008 » par « 1^{er} août 2009 ».

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1084589007

CA09 240549

Modifier la résolution CA09 240367 afin de corriger l'imputation budgétaire relative à la contribution de 3 500 \$ à Sentier Urbain pour la naturalisation de la rue Magnan

Attendu que le numéro d'imputation budgétaire doit être modifié :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA09 240367 afin de corriger l'imputation budgétaire relative à la contribution de 3 500 \$ à Sentier Urbain pour la naturalisation de la rue Magnan en remplaçant le 2^e paragraphe par le suivant :

1000 \$ à Taillissimo - Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal, de 5 000 \$ au Marché Frontenac; de 1 300 \$ au Comité d'actions citoyennes – Éco-quartier Sainte-Marie, de 300 \$ à l'AMEUS (Association des étudiants de l'Université de Sherbrooke) et de 5 000 \$ au Centre Jean-Claude-Malépart;

D'imputer cette dépense de 18 100 \$ au compte du maire Benoit Labonté comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1094206050

CA09 240551

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240552

Accorder une contribution financière à divers organismes pour un montant total de 5 500 \$: Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc. et Club Optimiste St-Jacques de Montréal

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde inc. et de 3 000 \$ au Club Optimiste St-Jacques de Montréal;

D'imputer cette dépense de 5 500 \$ au compte du conseiller Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1090141031

CA09 240553

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 625 \$: Société de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, GRIS Montréal, Les jardins communautaires Sainte-Catherine d'Alexandrie, Jardin communautaire Médéric-Martin, Fondation du Cégep du Vieux-Montréal, 1001 Visages, L'Anonyme, Jeune conseil de Montréal, Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants, Éco-quartier Sainte-Marie et Conscience urbaine

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 250 \$ à la Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, 500 \$ à GRIS – Montréal, 500 \$ à Les Jardins communautaires Sainte-Catherine d'Alexandrie, 875 \$ au Jardin communautaire Médéric-Martin, 500 \$ à La Fondation du cégep du Vieux-Montréal, 500 \$ à 1001 Visages (exposition bain Mathieu), 250 \$ à L'Anonyme, 500 \$ au Jeune Conseil de Montréal, 750 \$ à la Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants, 500 \$ à l'Éco-quartier Sainte-Marie et 500 \$ à Conscience urbaine;

D'imputer cette dépense au compte du maire Benoit Labonté comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1090141032

Accepter le prêt d'une resurfaeuse (zamboni) de la Direction des sports du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle à l'aréna Camillien-Houde pour une durée indéterminée

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accepter le prêt d'une resurfaeuse (zamboni), par la Direction des sports de la Division de la gestion des installations pour l'aréna Camillien-Houde, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.13 1094141003

Modifier la résolution CA09 240382 afin d'annuler la contribution à l'organisme Capacité culturelle

Attendu que l'événement « Les nuits du cinéma », organisé par Capacité culturelle, qui devait avoir lieu du 30 juillet au 2 août 2009, a été reporté à l'année 2010 en raison de l'incapacité de l'organisme à compléter le montage financier requis pour la réalisation du projet;

Attendu que la somme de 5 000 \$ ne sera pas remise à l'organisme Capacité culturelle;

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA09 240382 en remplaçant les mots « huit (8) projets » par « 7 projets », « huit (8) organismes » par « 7 organismes » et « 45 000 \$ » par « 40 000 \$ »;

De procéder aux modifications comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.14 CTA1094068025

CA09 240556

Accorder un contrat au montant de 225 525 \$ à Le Berger Blanc pour le service de fourrière pour animaux de l'Arrondissement pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder un contrat au montant de 225 525 \$ (TTC) à Le Berger Blanc pour le service de fourrière pour animaux de l'Arrondissement pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.15 CTA1094657012

CA09 240557

Accorder à Démix Construction inc. le contrat pour les travaux de construction de ralentisseurs (dos d'âne) allongés sur les rues Dufresne, Poupart et Olivier-Robert au montant de 62 387 \$ (SI-24-09-06)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'octroyer à Démix Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme (2 soumissionnaires), le contrat pour les travaux de construction de ralentisseurs (dos d'ânes) allongés sur les rues Dufresne, Poupart et Olivier-Robert (soumission SI-24-09-06) au montant de 55 270 \$ et autoriser une dépense de 60 270 \$ plus taxes applicables, incluant 5 000 \$ de frais incidents pour la réalisation de ces travaux;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.16 CTA1094657013

CA09 240558

Accorder une contribution de 25 000 \$ à La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent dans le cadre du Programme de soutien financier aux organismes à caractère économique de l'Arrondissement

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'approuver la convention avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent pour l'appuyer dans la mise en œuvre de son plan d'action 2009, et ce, en vertu du Programme de soutien financier aux organismes à caractère économique de l'arrondissement approuvé par la résolution CA09 240019 pour l'année 2009;

D'accorder à cette fin une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense telle que mentionnée dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.17 CTA1090519029

CA09 240559

Accorder une contribution de 150 \$ à la compagnie de création théâtrale In Extremis

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution de 150 \$ à la compagnie théâtrale In Extremis qui souhaite devenir un lieu propice à la rencontre d'interprètes et de créateurs de milieux divers;

D'imputer cette dépense au compte de M. Sammy Forcillo comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.18 CTA1094379013

CA09 240560

Accorder à Construction Arcade un contrat au montant de 119 888,65 \$ pour la reconstruction du mur de soutènement sis au 2850 chemin Hill Park dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière 2009 - SP-24-09-28

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser la dépense de 129 888,65 \$ (TTC) pour effectuer les travaux de reconstruction du mur de soutènement sis au 2850, chemin Hill Park;

D'accorder à Construction Arcade, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction du mur de soutènement sis au 2850, chemin Hill Park, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 119 888,65 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparé pour ce contrat (soumission SP-24-09-28);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.19 1094813006

CA09 240561

Accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 26 000 \$: Université Concordia, Association du village Shaugnessy, Innovation jeunes, CASA JMSB, Manoir Charles Dutaud, Festival de musique de Chambre, Association de la communauté copte orthodoxe de Montréal, YWCA (Fondation Y Femmes de Montréal), EMBA de l'UQAM, Student Society of McGill University, Club Mount Stephen, Association des familles du Parc Percy Walter, Les Amis du Parc Percy Walter

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder une contribution à divers organismes pour un montant total de 26 000 \$: 1 000 \$ à l'Université Concordia, 800 \$ à l'Association du village Shaugnessy, 6 000 \$ à Innovation jeunes, 1 000 \$ à CASA JMSB, 1 500 \$ au Manoir Charles Dutaud, 10 000 \$ au Festival de musique de Chambre, 500 \$ à l'Association de la communauté copte orthodoxe de Montréal, 1 000 \$ au YWCA, 1 000 \$ au EMBA de l'UQAM, 1 000 \$ à la Student Society of McGill University, 1 200 \$ au Club Mount Stephen, 500 \$ à l'Association des familles du Parc Percy Walter, 500 \$ aux Amis du Parc Percy Walter;

D'imputer cette dépense au compte de Karim Boulos, comme mentionné dans l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.20 CTA1094206049

CA09 240562

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.28.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240563

Accorder à Construction Arcade un contrat de 148 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'une rampe de disposition des déchets dans la cour du 2915, rue Sainte-Catherine Est (SP-24-09-26) et autoriser une dépense maximale de 164 932 \$ (TTC)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 164 932 \$ (TTC), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour l'exécution des travaux de construction d'une rampe de disposition de déchets dans la cour du 2915, rue Sainte-Catherine Est;

D'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 148 000 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges de l'appel d'offres SP-24-09-26;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.21 CTA1094375014

CA09 240564

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 6 849 \$: Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, Centre de recherche sur l'atelier de l'Arche, Théâtre Longue Vue la suite LV2, L'Anonyme, Centre de jour Saint-James, Club Richelieu Montréal, Société historique de Montréal, Refuge des jeunes de Montréal, Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario, Fondation Jacques-Bouchard et FEEJAD

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 500 \$ à Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, 500 \$ au Centre de recherche sur l'atelier de l'Arche; 1 000 \$ au Théâtre Longue Vue la suite LV2, 500 \$ à L'Anonyme, 500 \$ au Centre de jour Saint-James, 1 000 \$ au Club Richelieu Montréal, 500 \$ à la Société Historique de Montréal, 250 \$ au Refuge des Jeunes de Montréal, 500 \$ au Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario, 99 \$ à la Fondation Jacques-Bouchard et 1 500 \$ à FEEJAD;

D'imputer cette dépense de 6 849 \$ au compte de la conseillère Catherine Sévigny comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.22 CTA1094206048

CA09 240565

Accorder des contributions à divers organismes pour un montant total de 6 500 \$: Institut d'Études Méditerranéennes de Montréal et Association des locataires et Loisir 1100

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder les contributions suivantes : 5 000 \$ à l'Institut d'Études Méditerranéennes de Montréal et 1 500 \$ à l'Association des locataires et Loisir 1100;

D'imputer cette dépense de 6 500 \$ au compte du maire Benoit Labonté comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.23 CTA1090141033

CA09 240566

Accorder un contrat à l'entreprise Terrassement Ahuntsic Inc. pour l'aménagement de l'infrastructure d'un terrain multisports au parc Toussaint-Louverture au montant de 363 889,24 \$ (SP-24-09-25)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 498 889,24 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de l'infrastructure d'un terrain multisports au parc Toussaint- Louverture;

D'accorder à l'entreprise Terrassement Ahuntsic inc., pour un montant de 363 889,24 \$ (TTC), le contrat relatif aux travaux décrits dans les documents de l'appel d'offres SP-24-09-25;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.24 1094695010

CA09 240567

Accorder à BP Asphalte le contrat pour les travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur différentes rues au montant de 245 730 \$ (soumission SP-24-09-30)

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'autoriser une dépense de 257 018 \$ (TTC) pour l'exécution des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à BP Asphalte, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 245 730 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission SP-24-09-30);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.25 CTA1094657011

CA09 240568

Accorder à la firme Norgéreq Ltée le contrat d'une valeur de 307 893,34 \$ pour la réalisation des travaux de rénovation et les travaux liés à l'adaptation universelle du chalet du parc Toussaint-Louverture

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

D'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation et d'accessibilité universelle du chalet du parc Toussaint-Louverture, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 307 893,34 \$ (TTC), conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission 09-52208);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention jointe au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.26 CTA1094810005

CA09 240569

Modifier la résolution CA09 240305 afin de changer le montant de la contribution versée au « Festival du Monde arabe » de 15 000 \$ à 30 000 \$

Attendu qu'il y a lieu que la contribution accordée au « Festival du Monde arabe » soit équivalente à celle accordée en 2008 :

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA09 240305 en remplaçant « 15 000 \$ » par « 30 000 \$ »;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.27 CTA1094068018

CA09 240570

Autoriser une dépense de 565 028,97 \$ représentant la quote-part de l'arrondissement au Programme de réfection des rues collectrices du réseau routier local de la Ville de Montréal et accepter la fourniture de service, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux du réseau routier local qui seront réalisés dans le cadre de ce programme

Il est proposé par Karim Boulos

appuyé par Sammy Forcillo

De modifier la résolution CA 240380 afin de corriger l'aspect financier conformément aux interventions addendas jointes au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.28 1094657009

CA09 240571

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240572

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD ») pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en toute matière (système « GDD »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 1094206045

CA09 240573

Affecter la somme de 200 000 \$ provenant de la réserve pour imprévus de l'arrondissement afin de financer les actions de développement durable

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'affecter 200 000 \$ provenant de la réserve pour imprévus aux comptes de surplus afin de financer les actions de développement durable;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Les conseillers Sammy Forcillo et Catherine Sévigny ont voté contre la proposition.

30.02 CTA1090141025

CA09 240574

Affecter la somme de 300 000 \$ provenant de la réserve pour imprévus pour l'achat et la distribution des sacs de recyclage

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'affecter 300 000 \$ provenant de la réserve pour imprévus aux comptes de surplus pour l'achat et la distribution des sacs de recyclage;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Rejetée à la majorité.

Les conseillers Sammy Forcillo, Catherine Sévigny et Pierre Mainville ont voté contre la proposition.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Radier la somme de 226,19 \$ et tout solde dû par Construction Denis Ouellet Inc relativement au montant impayé de permis d'obstruction du domaine public

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De radier la somme de 226,19 \$ et tout solde dû par Construction Denis Ouellet Inc., représentant le coût de permis d'obstruction du domaine public impayés;

D'imputer cette opération comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.05 1094652003

CA09 240577

Prendre acte du rapport semestriel d'évolution budgétaire 2009 et du rapport sur l'entretien du parc du Mont-Royal pendant la saison hivernale

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

Prendre acte du rapport semestriel d'évolution budgétaire 2009 et du rapport sur l'entretien du parc du Mont-Royal pendant la saison hivernale

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.06 1094766002

CA09 240578

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon ») pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt, conformément au Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires (CA-24-009), du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources financières (système « Simon »), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.07 1094206044

CA09 240579

Ratifier une dépense de 99,33 \$ pour l'achat d'un arrangement floral à l'occasion du décès du père de madame Céline Provost, employée de l'arrondissement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De ratifier une dépense de 99,33 \$ pour l'achat d'un arrangement floral à l'occasion du décès du père de madame Céline Provost, employée de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.08 1090141030

CA09 240580

Autoriser le désistement sans frais d'une requête introductive d'instance instituée le 23 juillet 2008 pour la somme de 45 111,24 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser le désistement sans frais de la requête introductive d'instance instituée par le Contentieux de la Ville de Montréal le 23 juillet 2008 pour la somme de 45 111,24 \$ contre les défenderesses LVM Technisol inc., Compagnie Canadienne d'assurances générales Lombard, Succession Forage George Downing Itée et Compagnie d'assurance ING du Canada à la suite de dommages causés à une conduite d'aqueduc lors d'opérations de forage le 12 octobre 2005 dans l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.09 1094286001

CA09 240581

Accorder un montant de 40 000 \$ en provenance des surplus du fonds d'action Ville-Marie pour couvrir des travaux non prévus au programme fonctionnel et technique et pour finaliser les dépenses reliées à la chute à livres, le système de sécurité 3M et autres travaux mineurs à la demande de l'arrondissement - Projet de construction de la Bibliothèque Père-Ambroise (ASCCS)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'affecter la somme de 40 000 \$ provenant des surplus du fonds d'action Ville-Marie afin de couvrir le coût des travaux non prévus au programme fonctionnel et technique du projet de construction de la Bibliothèque Père-Ambroise (ASCCS);

De payer un montant maximum de 27 856 \$ pour permettre de terminer les travaux reliés à la chute à livres, au système de sécurité 3M et aux autres travaux mineurs demandés par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.10 CTA1093105014

d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 8, 97, 268, 369.1, 463, 482, 483, 484, 485, 487, 489, 490, 492.1, 508 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), conformément aux plans préparés par le consortium *Paul Andreu, architecte - conseil, Aedifica + Gilles Huot, architectes* et *Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils*, et estampillés par l'Arrondissement le 20 mars 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La hauteur maximale du bâtiment est de 34 mètres incluant les dépassements au toit.
- Le bâtiment doit comprendre au moins 12 unités de stationnement pour vélos.
- Les usages « établissement exploitant l'érotisme », « salle de danse », « salle de spectacle » ou « salle de réception » associés à l'usage débit de boissons alcooliques sont interdits.
- La superficie aménagée pour le café-terrasse ne doit pas occuper plus de 50 % de la superficie occupée par le débit de boissons alcooliques.
- L'usage d'appareils sonores ainsi que les activités de danse, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les concerts, les spectacles sont interdits sur la terrasse extérieure.
- La cuisson d'aliments est interdite sur la terrasse extérieure.
- Le mur mitoyen sud ne pourra être utilisé à des fins d'affichage publicitaire.
- Toute autorisation relative à l'affichage commercial est assujettie au dépôt d'un « plan directeur d'affichage » qui devra préciser les dimensions, la forme et le mode d'implantation et d'installation des enseignes et des projections.
- Un « plan de mise en lumière » du bâtiment devra être déposé et, à cet égard, un concours de mise en lumière ou de projections est favorisé.
- La demande de permis devra faire l'objet d'une révision architecturale; en plus des critères prévus au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une attention particulière devrait être apportée aux éléments suivants :
 - Le traitement architectural doit accorder une importance égale aux façades et respecter les caractéristiques des bâtiments voisins de manière à signaler, non seulement la prédominance commerciale du secteur, les caractéristiques architecturales de ce secteur significatif, mais aussi l'importance du boulevard Saint-Laurent en tant qu'artère historique;
 - Le mur mitoyen sud de l'immeuble à construire devrait avoir un traitement architectural qui s'intègre adéquatement au caractère du Quartier des spectacles. À cet égard, une forme de traitement permettant une mise en lumière architecturale ou des projections artistiques peut être proposée.
- L'approbation de tous les éléments du « plan directeur d'affichage » et du « plan de mise en lumière » devra faire l'objet d'une révision architecturale; en plus des critères prévus au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), une attention particulière devrait être apportée aux critères suivants :
 - la conformité aux orientations du Plan d'urbanisme et de son document complémentaire en matière d'affichage;
 - le respect des principes d'équité en matière d'affichage;
 - l'intégration harmonieuse au Plan lumière du Quartier des spectacles;
 - la mise en valeur des arts visuels et de la scène;
 - la contribution à l'animation urbaine et à la mise en valeur du bâtiment et du cadre bâti environnant;
 - la sécurité du public, la visibilité et la prédominance de la signalisation publique;
 - le non éblouissement et le caractère non nuisible de l'éclairage pour les bâtiments déjà construits ou à construire sur l'îlot ou sur les îlots voisins.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240584

Accorder une dérogation mineure pour la construction d'une pergola à la garderie située au 1547, avenue des Pins Ouest (Centre universitaire de santé McGill)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la construction d'une pergola dans la cour avant du bâtiment portant le numéro 1547, avenue des Pins Ouest, et ce, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1094400044

CA09 240585

Accepter un versement de 21 020 \$ relatif à des frais de parcs liés au permis de construction pour l'emplacement situé sur le côté ouest de l'avenue De Lorimier, au nord du boulevard René-Lévesque

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accepter la somme de 21 020 \$ relative à des frais de parc que le propriétaire du lot 1 729 145, situé sur le côté ouest de l'avenue De Lorimier, au nord du boulevard René-Lévesque, doit verser à la Ville conformément Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction;

De déposer ce montant au compte 2438.0000000.000000.00000.33001.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1094596001

CA09 240586

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement de la salle mécanique de l'aréna Camillien-Houde situé au 1696, rue Montcalm - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1696, rue Montcalm, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir la salle mécanique de l'aréna Camillien-Houde et de déroger aux articles 9, 50 et 379 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à l'article 4 du règlement 5414 relativement à la hauteur minimale en étages, au taux d'implantation et à l'installation d'un équipement mécanique en cour avant et enfin au paragraphe 1 de l'article 6 du Règlement sur les clôtures c.C-5 sur la hauteur maximale d'une clôture le tout substantiellement conforme aux plans révisés le 1^{er} juin 2009 et estampillés le 1^{er} juin 2009 par l'arrondissement de Ville-Marie;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- soumettre la demande de permis à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus en Titre VIII du règlement, les critères suivants s'appliquent :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - la récupération de certains arbres existants doit être privilégiée et coordonnée par un professionnel. À cet effet, le rapport d'un expert devra être fourni ainsi qu'un plan d'aménagement paysager en façade de la rue Wolfe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.04 1094400032

CA09 240587

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble CA-24-011, une résolution autorisant l'occupation du rez-de-chaussée du 1251, rue De Champlain, à des fins de restaurant-traiteur - adoption du 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation d'un local au rez-de-chaussée d'un immeuble portant le numéro 1251, rue De Champlain, et ce, pour un usage de la famille commerce soit « traiteur et restaurant », en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Produire des plans d'aménagement du local pour fins d'émission de permis, et ce, conformément aux règlements applicables.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1094400031

CA09 240588

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal dans le quadrant nord-est de l'îlot de la Place des Arts, en bordure de la rue Saint-Urbain et du boulevard De Maisonneuve - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour les lots 4 242 625 et 4 242 626 constituant l'îlot bordé par le boulevard De Maisonneuve et les rues Saint-Urbain, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire, malgré les articles 10, 13, 43, 91, 96, 97, 605 et 617 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et les dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), une salle de concert conformément aux plans numérotés 4 à 10 et 18 à 23, réalisés par Aedifica et Diamond Schmitt, architectes et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 2 juillet 2009.

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- b) soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - i) le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - ii) la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celles du complexe de la Place des Arts;
 - iii) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - iv) le traitement de la façade de la rue Saint-Urbain devrait tendre à exploiter la fin de perspective du boulevard De Maisonneuve, qui s'étend vers l'est;
 - v) l'entrée principale sur la rue Saint-Urbain doit être soulignée avec emphase et l'entrée des artistes, située à l'intersection de cette même rue et du boulevard De Maisonneuve, doit

être hiérarchiquement distinguée de l'entrée principale, tout en conservant un certain décorum.

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1094400048

CA09 240589

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'occupation résidentiel au rez-de-chaussée pour le bâtiment sis au 1061, rue Saint-Alexandre - adoption du 2^o projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le 1061, rue Saint-Alexandre, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'occuper, malgré l'article 230 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le rez-de-chaussée à des fins résidentielles conformément aux plans numérotés 1 à 5, réalisés par Karl Fischer architecte et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 10 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.07 1094400045

40.08 1094400047

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la modification du projet d'ensemble résidentiel comportant 64 logements en bordure de l'avenue Cedar, à l'ouest de l'Hôpital général de Montréal, pour y permettre l'implantation d'une clinique médicale - adoption du 1^{er} projet de résolution

Cet article a été retiré de l'ordre du jour lors de l'adoption de ce dernier par la résolution CA09 240528.

CA09 240590

Autoriser une dérogation mineure relativement à la projection de saillies devant les plans de façade du 1550, boulevard De Maisonneuve Ouest (pavillon GM de l'Université Concordia)

Vu que le conseiller Karim Boulos, après avoir divulgué la nature générale de son intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote le concernant :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, pour le bâtiment portant le numéro 1500, boulevard De Maisonneuve Ouest, la projection d'éléments architecturaux (avant-toits) faisant saillie, au niveau du 3^e étage, de 1 m au lieu de 0,75 m sur les plans de façade de la rue Guy et du boulevard De Maisonneuve Ouest, et de 2,4 m au lieu de 1 m au niveau du toit projetant vers la rue Guy, et ce, en dérogation au paragraphe 8 de l'article 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09 1084400103

CA09 240591

Autoriser l'exposition temporaire de sculptures provenant d'une collection privée, sur la rue de la Commune et dans le parc Marguerite-Bourgeoys, du 2 septembre 2009 au 30 septembre 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser l'exposition temporaire des sculptures de Jaume Plensa, Jim Dine, Robert Indiana et Fernand Léger, appartenant au collectionneur privé M. Georges Marciano, sur la rue de la Commune (près de la place Jacques-Cartier) et au parc Marguerite-Bourgeoys du 2 septembre 2009 au 30 septembre 2010, incluant les périodes de montage et de démontage.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1091604003

CA09 240592

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.11 à 40.20.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240593

Adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement autorisant un emprunt de 1 926 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière de l'arrondissement - adoption

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la séance du 7 juillet 2009 et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 1 926 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.11 1094371001

CA09 240594

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2009 - 5^e partie, B) et édicter une ordonnance

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 5^e partie, B), et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document précédemment mentionné et en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.12 1090679010

CA09 240595

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2710, rue Ontario Est, au coin de la rue Bercy, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible et verser la somme de 3 500 \$ au fonds de compensation

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 2710, rue Ontario Est, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement tel que l'exige la réglementation d'urbanisme;

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.13 1094400053

CA09 240596

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 2100, rue Dufresne de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement exigibles - Demande de fonds de compensation

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment qui portera le numéro 2100, rue Dufresne, de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement tel que l'exige la réglementation d'urbanisme.

De prendre acte de son engagement à verser 14 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.14 1094400056

CA09 240597

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages cultuels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation - secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley - adoption du 2^o projet

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de changer l'affectation d'un secteur d'usages cultuels E.5(1) par la catégorie C.4C de la famille commerce et la catégorie H de la famille habitation dans le secteur délimité au sud par le boulevard De Maisonneuve Ouest, au nord par la rue Sherbrooke Ouest et à l'est par la rue Stanley.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.15 1094400040

CA09 240598

Autoriser la tenue de la « Parade des grands bisous » et du spectacle « Le grand baiser, rendez-vous sur la place des Festivals », le 7 septembre 2009, dans le cadre de l'inauguration de la place des Festivals, et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement d'inauguration de la place des Festivals, le 7 septembre 2009, sur les sites suivants :

- La « Parade des grands bisous » dans le quadrilatère suivant : au nord, sur le boulevard De Maisonneuve entre les rues McGill College et De Bleury, à l'ouest sur la rue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, au sud sur la rue Sainte-Catherine entre les rues McGill College et Jeanne-Mance, et à l'est sur la rue Jeanne-Mance entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve;
- Le spectacle « Le grand baiser, rendez-vous sur la place des Festivals » sur la place des Festivals, un secteur délimité par la rue Jeanne-Mance, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, la rue Mayor entre les rues De Bleury et Balmoral, et la rue Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine;

D'autoriser l'installation de kiosques, d'écrans, de scènes, d'éléments scéniques ou décoratifs sur la place des Festivals, secteur délimité par la rue Jeanne-Mance, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, la rue Mayor, entre les rues De Bleury et Balmoral, et la rue Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, entre le 4 et le 8 septembre 2009, tel que montré au plan annexé au dossier associé à la présente résolution;

D'autoriser les fermetures de rues du 4 au 8 septembre 2009, incluant les périodes de montage, l'événement et la période de démontage, à l'intérieur du quadrilatère délimité au nord par le boulevard De Maisonneuve, entre la rue Mansfield et la rue Bleury ainsi que Place-Eugène Lapierre, à l'ouest sur la rue McGill College, entre l'avenue Président-Kennedy et la rue Cathcart, au sud sur la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et Jeanne-Mance, et à l'est sur la rue Jeanne-Mance entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, pour la « Parade des Grands Bisous », et la rue Jeanne-Mance, entre les boulevards René-Lévesque et De Maisonneuve, la rue Sainte-Catherine, entre les rues De Bleury et Jeanne-Mance, la rue Mayor, entre les rues Bleury et Balmoral, et la rue Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, pour le spectacle « Le grand baiser, rendez-vous sur la place des Festivals »;

D'édicter, à l'occasion de la tenue des événements identifiés précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.16 1095097002

CA09 240599

Autoriser la tenue de l'événement « Je m'affiche pour la culture! », sur la place des Festivals, dans le cadre des Journées de la Culture, du 25 au 27 septembre 2009 et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser la tenue de l'événement « Je m'affiche pour la culture! » les 25, 26 et 27 septembre 2009 sur la place des Festivals, dans le cadre des Journées de la Culture;

D'autoriser l'installation de kiosques, de tentes, d'écrans, de scènes, d'éléments scéniques ou décoratifs, sur la place des Festivals, du 23 au 27 septembre 2009, tel que montré au plan annexé au dossier associé à la présente résolution;

D'autoriser la fermeture de la rue Balmoral, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, et de la rue Mayor, entre la rue De Bleury et la rue Balmoral, du 24 septembre à 7 h au 28 septembre à 7 h;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des

boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer ces boissons sur le site de la place des Festivals, les 25 et 26 septembre entre 10 h et 24 h et le 27 septembre entre 10 h et 18 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur le 24 septembre de 13 h à 19 h, les 25 et 26 septembre de 10 h à 23 h et le 27 septembre de 10 h à 18 h.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.17 1095097004

CA09 240600

Autoriser la programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 7^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2009, 7^e partie, A) » et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter à l'occasion de la tenue des événements identifiés dans le document mentionné précédemment, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la fermeture des rues et la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.18 1094068029

CA09 240601

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public par l'Éco-quartier Sainte-Marie lui permettant d'occuper le domaine public à l'occasion de travaux effectués dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles - avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement sur l'occupation du domaine public par l'Éco-quartier Sainte-Marie dans le cadre du Programme de verdissement des ruelles.

40.19 1094612004

CA09 240602

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction d'un équipement de ventilation nécessaire au réseau de métro de Montréal dans un terrain vague en bordure de la rue Hermine

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder l'autorisation de construire un équipement de ventilation pour le métro sur une partie du lot 1 179 456 occupé par un terrain de stationnement délimité par les rues De La Gauchetière, De Bleury, Viger et Hermine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et aux plans préparés par Martin Allard, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 26 juin 2009, et en dérogation aux articles 8, 9, 81, 85, 91, 134 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs entre autres à la hauteur minimale d'un bâtiment aux normes relatives aux marges latérale et arrière, au pourcentage de maçonnerie au rez-de-chaussée et en façade, et aux usages prescrits dans le secteur;

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- tout lot ayant front sur la rue Hermine et adjacent au lot qui sera créé au bénéfice de la Société de transport de Montréal devra avoir un mode d'implantation contiguë, et ce, en dérogation au paragraphe 2 de l'article 58 du règlement 01-282;
- les plans requis pour la demande de permis devront être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- les travaux devront être réalisés dans un délai de 60 mois, à défaut de quoi la présente autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.20 1094400052

CA09 240603

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.21 à 40.30.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240604

Demander au comité exécutif d'édicter les ordonnances afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux applicable à 3 secteurs du Vieux-Montréal dans le cadre du programme Réussir@Montréal-Commerce

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

Demander au comité exécutif d'édicter des projets d'ordonnance afin de désigner les secteurs « Vieux-Montréal / Saint-Jacques », « Vieux-Montréal / Saint-Paul Ouest » et « Vieux-Montréal / Saint-Paul Est » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.21 1090519031

CA09 240605

Demander au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux applicable au secteur « Vieux-Montréal / Notre-Dame Ouest » dans le cadre du Programme Réussir@Montréal-Commerce (RCG 07-028)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De demander au comité exécutif de la Ville d'édicter une ordonnance afin de désigner le secteur «Vieux-Montréal / Notre-Dame Ouest» aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.22 1090519030

CA09 240606

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un édifice commercial et résidentiel sur les lots 1 341 039, 1 341 036, 3 550 498 et 1 341 037 situés au nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay, et ce, conformément aux modifications demandées au dossier et exprimées par les comités - adoption du 1^{er} projet de résolution

Vu que le conseiller Karim Boulos, après avoir divulgué la nature générale de son intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote le concernant :

Il est proposé par Sammy Forcillo

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder l'autorisation de construire un bâtiment sur le terrain situé à l'angle nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et Mackay (lots 1 341 039, 1 341 036, 3 550 498 et 1 341 037), et ce, en conformité avec les plans préparés par Régis Côté et associés, architectes, et estampillés par l'Arrondissement le 17 juillet 2009 et avec le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) de même qu'en dérogation aux articles 8, 9, 26, 53, 61, 81, 85, 91, 97, 134, 233, 240, 348, 369.1, 605, 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs à la hauteur maximale en mètres et en étages, à la superficie d'un débit de boissons alcooliques en sous-sol, aux usages autorisés en secteur commercial et institutionnel, à la superficie de façade à l'alignement de construction, aux marges latérales et arrière, au nombre d'unités de stationnement pour automobile et vélo, aux équipements mécaniques apparents de la voie publique, au pourcentage des ouvertures et de maçonnerie, de même qu'à la superficie d'espaces libres;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- La demande de permis est conditionnelle au dépôt d'un document attestant l'achat d'une partie du terrain appartenant à la Ville (lot 1 341 037) et avoir obtenu une servitude de passage pour la portion de terrain qui demeurera de propriété publique.
- Des plans révisés du projet devront être déposés à l'arrondissement, afin de remplir les conditions suivantes :
 - le bâtiment situé au 1421, rue MacKay devra être conservé, restauré en respect de ses caractéristiques architecturales d'origine et intégré au projet de construction afin, notamment, de servir d'entrée principale aux logements, le cas échéant, le demandeur pourrait évaluer la possibilité d'un ravalement de l'édifice victorien en conservant un

- toutes les persiennes de climatisation devront être intégrées dans les ouvertures prévues pour la fenestration.
- La délivrance du permis devra être soumise à la procédure du Titre VIII; en plus des critères déjà prévus par voie réglementaire, le projet devrait tendre à respecter les critères suivants :
 - le bâtiment devra assurer, par sa facture architecturale, une transition entre le pavillon de l'Université Concordia et l'église Saint James The Apostle;
 - une attention particulière devra être apportée au mur mitoyen nord.
- Fixer un délai de 60 mois pour débuter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.
- La délivrance du certificat d'autorisation de démolition pour le bâtiment situé au 1449-55, rue Sainte-Catherine Ouest doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative à la réalisation du projet particulier.
- Les travaux visés par la demande de permis de construction doivent se terminer dans les vingt-quatre (24) mois suivant la fin des travaux de démolition.
- La délivrance du certificat d'autorisation de démolition est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable au montant de 800 000 \$ émise par une institution financière. Cette garantie bancaire doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux ne sont pas complétés, conformément à la présente autorisation. Elle est réalisable si les délais précités ne sont pas respectés.

Cette proposition, faute d'avoir été appuyée, n'a pu faire l'objet d'un vote.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Catherine Sévigny

De retirer cette demande d'autorisation d'un projet particulier pour la construction d'un bâtiment sur le terrain situé à l'angle nord-est de l'intersection des rues Sainte-Catherine et MacKay.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.23 1094400008

CA09 240607

Demander une modification au Plan d'urbanisme pour le bâtiment portant le numéro 1, avenue du Casino - transmission au conseil de Ville pour adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu qu'il y a lieu de retenir les suggestions de modifications du projet de règlement faites lors de l'assemblée publique de consultation et d'apporter une correction technique à une modification de même qu'à la résolution afin de les rendre compatibles :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De remplacer l'article 1 du projet de règlement par l'article 1 du projet de règlement joint au présent dossier dans le document intitulé « Pièces jointes addenda »;

D'ajouter dans la résolution, après le mot « casino », les mots « ainsi que commerces et installations complémentaires, »;

De transmettre au conseil de Ville de Montréal pour adoption, tel que modifié précédemment le projet règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin de modifier le tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » accompagnant la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). Cette modification prévoit l'usage casino, ainsi que commerces et installations complémentaires, sans limite de superficie de plancher, sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 du cadastre du Québec dans le Parc Jean-Drapeau où l'affectation « Grand espace vert ou parc riverain » est présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.24 1094400046

CA09 240608

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme concernant les changements apportés au Plan d'urbanisme sur les lots 2 988 178 , 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal – avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance avec les changements apportés au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) [dossier 1094400046] sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal.

40.25 1094400055

CA09 240609

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme concernant les changements apportés au Plan d'urbanisme sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la présente séance et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'assurer la concordance avec les changements apportés au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 occupés par le Casino de Montréal (dossier 1094400046).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.25 1094400055

CA09 240610

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère compris entre les rues Parthenais, Laforce, De Lorimier et Sainte-Catherine- adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder l'autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9.1, 43, 58, 75, 81, 91.1, 91.2, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble, conformément aux plans numérotés A-001 et A-011 et aux perspectives 1 et 2, réalisés par Marchand Design Architecture, architecte, et conformément aux pages numérotées 01 à 15 inclusivement et datées du 16 juillet 09, réalisées par Jacques Coulloudon, architecte, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2009 et joint à la présente résolution; Malgré le paragraphe précédent, l'abaissement de 8 à 7 étages des hauteurs des première et deuxième phases du projet privé donnant du côté de la rue Laforce, figurant aux plans et perspectives de Marchand design Architecture, architecte, est autorisé;
- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). La révision architecturale devra comprendre un plan d'ensemble d'aménagement paysager dès la première demande de permis, assorti d'une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel afin d'en assurer la réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.26 1094400051

CA09 240611

Accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement d'une aire de stationnement comportant 4 unités de stationnement en cour avant de l'avenue Goulet pour le bâtiment projeté au 2025, avenue Papineau

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver, pour le bâtiment portant les numéros 2025 à 2033 avenue Papineau, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant à moins de 5 mètres de l'emprise de la voie publique, ainsi que de 4 unités de stationnement, et ce, en dérogation à l'article 611 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.27 1094400057

CA09 240612

Donner un avis de motion en vue de modifier le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Ville-Marie au Chapitre II sur l'accès aux équipements culturels et sportifs – avis de motion

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2009) (CA-24-115), afin de modifier les articles 19, 21, 23 et 25 relatifs à la location de locaux du Carrefour Saint-Eusèbe, à l'usage d'un parc ou d'un terrain de jeux pour la pratique récréative d'un sport collectif, à l'usage d'une piscine et à l'accès des citoyens du secteur Tradau aux activités de sports et de loisirs.

40.28 1094499006

CA09 240613

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant le propriétaire du bâtiment projeté au 2025, avenue Papineau de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible - demande de fonds de compensation

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment qui portera le numéro 2025, avenue Papineau de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement tel que l'exige la réglementation d'urbanisme;

De prendre acte de son engagement à verser 3 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.29 1094400064

CA09 240614

Édicter l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores dans le cadre de l'ouverture de l'agence de voyage Uniktour qui aura lieu mercredi 9 septembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores à l'occasion de l'ouverture d'une agence de voyages.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.30 1090519034

CA09 240615

Approuver la modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le propriétaire du terrain dit du « Pigeon Hole » afin d'autoriser la tenue de l'événement « Festival d'huîtres du Vieux-Montréal » le 13 septembre 2009 et de l'événement « Festival de films IF3 » les 17 et 20 septembre 2009 et édicter les ordonnances

Attendu la résolution CA09 240457 (dossier 1091071017) à l'effet de désigner comme étant une place publique le terrain dit du « Pigeon Hole » et d'approuver à cette fin une convention avec le propriétaire du terrain :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver le remplacement, dans la convention approuvée par la résolution CA09 240457, de la date à laquelle elle prend fin, soit le 15 septembre 2009, par celle du 30 septembre 2009;

D'autoriser la tenue du « Festival d'huîtres du Vieux-Montréal » le 13 septembre 2009 et celle du « Festival de films IF3 » les 17 et 20 septembre 2009;

D'édicter à l'occasion de ces événements, en vertu respectivement du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) et du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), des ordonnances permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, ainsi que la vente et la consommation de différents produits.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.31 1090519033

CA09 240616

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 60.01 à 60.02.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240617

Prendre acte du dépôt de divers comptes rendus relatifs au projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt des comptes rendus des mois de juillet et d'août 2009 relatifs au projet de piétonnisation 2009 de la rue Sainte-Catherine Est.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

60.01 1094572010

CA09 240618

Prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De prendre acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement;

De mandater le directeur d'arrondissement pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin que ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

60.02 1090141016

CA09 240619

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De réunir, pour étude et adoption, les articles 70.01 à 70.02.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240620

Abroger le Règlement sur la fixation des séances ordinaires du conseil - adoption

Attendu qu'une modification à la Loi sur les cités et villes permet d'établir et de changer les dates, heures et endroits où seront tenues les séances du conseil;

Attendu qu'une telle résolution a été soumise pour adoption;

Attendu que, le 7 juillet 2009, un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'adopter le règlement abrogeant le Règlement sur la fixation des séances ordinaires du conseil (CA-24-002).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

70.01 1090141013

CA09 240621

Abroger le Règlement sur la fixation des séances ordinaires du conseil - adoption

Attendu que l'information relative à l'heure à laquelle seront tenues les séances du conseil a été omise lors de l'adoption de la résolution CA09 240526:

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

De modifier la résolution CA09 240526 en insérant, après chacune des trois dates qui y sont établies pour la tenue d'une séance du conseil, le texte suivant : « , 19 h ».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

70.01.1 1090141013

CA09 240622

Approuver la convention relative à l'exploitation du casse-croûte de l'aréna Camillien-Houde avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. se terminant le 31 août 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Karim Boulos

D'approuver la convention se terminant le 31 août 2010 avec l'Association sportive et communautaire Centre-Sud pour l'exploitation du casse-croûte de l'aréna Camillien-Houde.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

70.02 1094141002

CA09 240623

Transmettre au comité exécutif une demande d'intervention en matière de sécurité publique

Attendu que les citoyens et commerçants signalent une augmentation de la vente, sur le domaine public, des drogues dures et de divers stupéfiants dans le quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque et par les rues Amherst, Saint-Denis et Ontario;

Attendu que le trafic de ces drogues se concentre particulièrement sur la place Émilie-Gamelin;

Attendu que les usagers de « crack » et de « Dilaudil », stupéfiants actuellement populaires dans le secteur, doivent se procurer plusieurs doses par jour;

Attendu que les résidents et commerçants constatent une augmentation des incivilités et des crimes mineurs reliés au trafic, à la consommation et au fait de se procurer ces stupéfiants;

Attendu que ces gestes vont du harcèlement agressif des passants, résidents, travailleurs et visiteurs, à l'utilisation des entrées privées et cours arrière comme lieu de piqueries et de prostitution, de même qu'au vol à la tire dans les véhicules et sur les personnes, et que ces gestes sont posés tant le jour que le soir, au vu et au su de tout un chacun;

Attendu qu'au cours des derniers mois, l'Arrondissement de Ville-Marie a pris ses responsabilités en mettant en place un Comité de sécurité publique, en travaillant et finançant les différents intervenants sociaux et communautaires du secteur, en créant une Équipe de médiation urbaine (ÉMU), en allouant des ressources humaines et financières afin d'occuper et d'animer l'espace et le domaine public, en travaillant en étroite collaboration avec les SDC du secteur et les commandants des postes de quartier;

Attendu qu'au cours des deux dernières années le commandant du poste de quartier 21 a organisé de façon sporadique plusieurs opérations de visibilité policière qui ont porté fruits;

Attendu que lors du dernier budget de la Ville de Montréal, le budget du Service de police a été l'objet de coupures qui résulteront en une baisse des ressources nécessaires dans les différents postes de quartier;

Attendu que le poste de quartier 21 ne dispose pas des ressources nécessaires afin d'assurer une présence continue de patrouilleurs à pied qui ont démontré leur efficacité :

Il est proposé par Benoit Labonté

appuyé par Karim Boulos

De demander au président du comité exécutif et responsable de la sécurité publique, M. Claude Dauphin, et au maire de Montréal, M. Gérald Tremblay, de prendre des mesures immédiates afin de doter le poste de quartier 21, pour une période initiale de 12 mois, d'une escouade d'intervention supplémentaire, stable et à temps complet dédiée aux problématiques liées au trafic de stupéfiants et aux incivilités, et qui sera active dans le quadrilatère formé par le boulevard René-Lévesque et les rues Saint-Denis, Amherst, et Ontario.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à la majorité.

Les conseillers Sammy Forcillo et Catherine Sévigny votent contre la proposition.

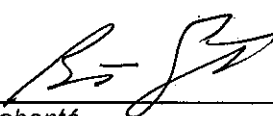
70.03 1092701055

Levée de la séance

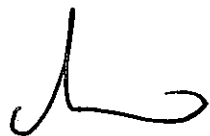
Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 29 septembre 2009, à 19 heures, dans les locaux du Bureau d'arrondissement, 888, boulevard De Maisonneuve Est, 5^e étage.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 25.

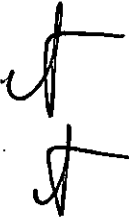
70.04


Benoit Labonté
Maire d'arrondissement

01/10/2009
date


Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement

~~25-09-09~~
01-10-09
date



Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA09 240636
lors de la séance du conseil du 29 septembre 2009.